

Roanne, le 5 novembre 2013
Intervention de Thierry Lepaon
Secrétaire général de la CGT

Mes chers camarades,

Nous sommes venus de tous les départements pour accompagner et entourer Christel, Christian, Jean-Paul, Gérald et Didier.

Ils sont injustement poursuivis mais, à travers eux, c'est aussi nous qui sommes jugés.

D'ailleurs nous sommes beaucoup trop nombreux à avoir connu ou à connaître une épreuve semblable.

Pour la quatrième fois nos cinq camarades sont traduits ce jour devant la justice, cette fois pour refus de prélèvement ADN.

Ils avaient été poursuivis dans le cadre des actions collectives entreprises dans le cadre de la lutte contre la réforme des retraites en 2010. Ils avaient été exemptés de peine mais pas relaxés.

Si ce n'est pas de l'acharnement judiciaire, comment appeler cela ?

Chacune et chacun d'entre nous pourrait être victime du même acharnement puisque nous avons toutes et tous agit contre cette réforme des retraites de 2010 et que nous agissons aujourd'hui pour les mêmes raisons.

Notre présence est donc l'expression de notre solidarité, de notre fraternité, de notre volonté et de nos exigences de syndicalistes.

Oui camarades, vous êtes l'honneur de la CGT et nous sommes fiers d'être vos camarades de combat.

Nous pensons aussi, chers camarades, à vos conjoints, vos enfants, votre famille, vos proches, vos amis, celles et ceux qui ont vécu avec vous cette épreuve.

Vous avez toutes et tous été meurtris dans votre chair, blessés et offensés. Ensemble, nous voulons toutes et tous simplement vivre, travailler, défendre les droits pour nous et nos semblable et implacable une machine judiciaire nous broie et quelquefois déchire nos vies.

Notre présence et notre solidarité sont donc d'abord une réaction humaine, conséquence d'un sentiment d'injustice.

La solidarité doit redevenir partout un réflexe sur les lieux de travaux, dans les bureaux, les ateliers.

C'est l'exemple que nous devons donner et qu'attendent les salariés.

En retour, c'est lorsque les salariés interviennent solidairement qu'il est fait échec aux tentatives d'intimidation et de répression.

Que soient ici remerciées, l'Union locale, l'Union départementale, notre Comité régional pour leur action immédiate, leur aide, leur réactivité.

Que soient remerciées toutes les organisations de la CGT et le Comité de soutien où se retrouvent personnalités, responsables et adhérents Des partis politiques du PCF, du PG, du NPA, du PS, d'associations comme la JOC ou encore la Ligue des droits de l'homme et de presque tous les syndicats : FO, CFDT, FSU, Solidaires, UNSA...

Que soient donc remerciés toutes celles et tous ceux qui ont agi, apporté leur aide et leur solidarité.

L'institution judiciaire fait diligence pour poursuivre les salariés; elle est en revanche bien lente pour juger les exploiters qui utilisent le travail dissimulé.

Elle agit avec célérité contre des responsables syndicaux; elle laisse traîner lorsqu'il s'agit de puissants.

Elle est particulièrement zélée, jusqu'à l'excès, contre les militants ouvriers; elle est bien prudente lorsqu'il s'agit du patronat ou de ses représentants.

Elle utilise tous les artifices du droit pour poursuivre celles et ceux qui se battent pour le progrès social; elle choisi d'ignorer les malversations dont se rendent coupables certaines entreprises et certains patrons.

Elle est forte avec les faibles et faible avec les puissants.

C'est cela une justice de classe.

« Selon que vous serez puissant ou misérable les jugements de cour vous rendront blanc ou noir. » Nous avons appris cette morale de la fable ; nous savons qu'elle traduit la réalité que nous vivons trop souvent.

La loi, elle, est dure pour les salariés. En revanche, elle est bien douce pour le patronat en général et les patrons les plus indécents en particulier.

Elle est impitoyable pour celles et ceux qui défendent leur emploi et leurs droits, elle est bien indulgente pour celles et ceux qui dissimulent leur fortune, utilisent abondamment le droit pour mieux le contourner.

Des lois sont votées, quelquefois avec des procédures expéditives, pour imposer encore plus de flexibilité aux salariés, sécuriser les employeurs et distribuer 20 milliards de crédit d'impôt aux entreprises, par exemple.

A l'inverse les salariés attendent toujours une loi à la hauteur pour imposer une reprise des sites en cas de repreneur crédible, d'autres rapports donneurs d'ordres/sous-traitants, l'interdiction des licenciements boursiers, l'arrêt de l'évasion fiscale et du moins-disant social.

Nous attendons aussi une loi d'amnistie sociale.

Mais la loi elle-même est l'expression du rapport des forces à un moment donné.

La représentation politique nationale et plus généralement les sommets de l'Etat sont un reflet bien déformé de la société française dans ses profondeurs.

Les ouvriers sont dramatiquement absents du Parlement qui pourtant fait les lois.

En revanche le monde des affaires et le patronat sont physiquement présents et bien accompagné par une kyrielle d'élus, avocats d'affaires, avocats fiscalistes et autres.

Ils se font eux-mêmes leurs lois, taillées sur mesure.

De même, pour légiférer sur la représentativité syndicale pour les salariés il a fallu l'intervention du patronat. Par contre, pour la représentativité des organisations syndicales d'employeurs, il est hors de question que les salariés donnent leur avis.

Peut-être même le patronat évitera-t-il le recours à l'élection pour déterminer sa représentativité.

Un sommet de démocratie !

Le rapprochement de ces faits, en ce lieu, révoltent nos consciences.

Ainsi notre solidarité est beaucoup plus qu'une réaction morale.

Nous sommes soudés et liés à nos 5 camarades depuis le début parce que leur action s'exerçait dans un cadre collectif.

Ce n'est pas en leur nom propre qu'ils agissaient mais pour répondre à une décision prise en commun.

Ce n'est pas pour eux-mêmes qu'ils agissaient mais pour défendre le bien commun, le droit à la retraite.

C'est pourquoi les condamner c'est nous condamner ; les traiter comme des délinquants c'est nous insulter.

Mesdames et Messieurs de l'autorité judiciaire, sachez que toucher à un adhérent, un élu, un dirigeant de la CGT c'est toucher à toute la CGT.

Nous, nous ne défendons pas telle chapelle, tel lobby ou tel intérêt particulier mais nous agissons inlassablement dans l'intérêt des salariés pour aller dans le sens de l'intérêt général.

La répression à l'entreprise prend de multiples facettes.

Elle commence souvent par de petites menaces. Elle prend la forme de harcèlement, de provocations multiples, de convocations régulières en vue de sanctions, de demandes de licenciement, d'isolement dans le travail et même de cabales montées de toutes pièces !

Les insultes existent et nous connaissons des cas de violence.

Cette réalité, nous la subissons, la justice devrait la connaître.

Poursuivre nos camarades, c'est porter la responsabilité d'encourager ces comportements et attitudes des directions d'entreprises et des patrons les plus indécents, quelquefois les plus pervers.

Poursuivre nos camarades c'est laisser impunis ces actes délictueux, laisser le patronat et les directions d'entreprise utiliser le droit pour mieux le subvertir en se plaçant aux limites de la loi et dans beaucoup de cas, en dehors de la loi.

Poursuivre nos camarades c'est se placer du côté de la force brute qui abuse du rapport de subordination inhérent à la condition salariale.

Poursuivre nos camarades prépare et participe à un formidable retour en arrière du point de vue des droits et des rapports sociaux. C'est un acte réactionnaire allant dans le sens d'un retour progressif à la toute puissance patronale.

Poursuivre nos camarades c'est enfin participer à des dérives bien dangereuses pour la société française.

Les pouvoirs publics se placent du côté des puissances d'argent et des pouvoirs économiques au lieu de rester dans une stricte neutralité et de défendre uniquement l'intérêt général.

Les forces de l'ordre sont trop facilement envoyées pour défendre les intérêts du patronat mais à l'inverse le laxisme prévaut lorsque les patrons manifestent.

Nous n'oublions pas l'accueil réservé à nos camarades sidérurgistes au début du mois de février à Strasbourg, l'arrêt des cars, la fouille, les barrages policiers alors que l'Etat laissait Lakshmi Mittal fermer en toute impunité Florange.

A l'opposé, en Bretagne, le gouvernement se montre bien indulgent devant les manœuvres et les actions des patrons de différents secteurs d'activité.

Pire encore, il se prosterne et satisfait en quelques heures les demandes patronales.

Deux poids, deux mesures, un même choix.

Nous connaissons aussi les manœuvres de nombreuses collectivités locales pour exproprier et priver de locaux nos Unions locales ou Unions départementales à Nice, Châteauroux, Chartres, Saint Quentin...

C'est le syndicalisme interprofessionnel qui est visé, le droit de s'organiser pour les salariés, le moyen d'être accessibles, utiles aux salariés.

D'ailleurs en France et dans d'autres pays, le seul droit à l'organisation collective contesté et jamais définitivement acquis c'est le droit syndical.

Les nombreux ordres professionnels, les organisations patronales et d'entreprise sont bienvenus et souvent souhaités par les pouvoirs mais le droit syndical pour les salariés est juste toléré et toujours à défendre.

La criminalisation de l'action syndicale est aussi vieille que le syndicalisme lui-même !

Elle n'est que la conséquence de la volonté permanente du patronat d'exploiter sans limite les salariés.

Le mouvement ouvrier a gagné des garanties collectives, des droits sociaux, le code du travail, des éléments d'une protection juridique.

Le patronat n'a cependant accepté que contraint et forcé.

Il n'a jamais renoncé à revenir sur ces avancées sociales et démocratiques.

Il n'a jamais accepté un droit social protecteur pour les salariés.

C'est le sens des réformes qui ne cessent de se multiplier : réforme des retraites, de l'Inspection du Travail, de la justice...

C'est aussi le sens de la menace qui pèse sur le droit de vote pour les élections prud'homales.

Mais le droit lui-même ne suffit pas.

Il y a bien loin du droit à son application, de l'affirmation des droits à l'effectivité des droits.

Les grandes enseignes du bricolage, par exemple, n'ont pas hésité à ouvrir le dimanche au mépris de la réglementation et d'une décision de justice.

L'amende éventuelle encourue est peu de chose au regard des bénéfices escomptés.

Là aussi il y a un rapport inégalitaire ; la force défie le droit et s'impose au droit.

Les employeurs, les grands groupes ont l'argent, les réseaux d'influence, quelquefois les complicités ou les complaisances pour mieux contourner et s'affranchir du droit social.

Il y a donc sans cesse besoin de la vigilance, de l'action et de l'intervention des salariés.

Nous n'avons, nous, que notre solidarité, notre organisation et l'action collective pour faire respecter nos droits.

Le patronat et les pouvoirs publics voudraient, par leurs actions en justice, nous intimider, nous affaiblir.

Le procès d'aujourd'hui, l'acharnement judiciaire contre nos camarades participent à cela.

C'est doublement indigne et contraire aux intérêts de la nation. Pendant que la justice poursuit des militants, elle ne fait pas son travail et dilapide les moyens donnés par la nation.

En même temps elle mobilise nos propres moyens et nous empêche, pendant ce temps, de les tourner complètement vers les salariés dans les entreprises et la défense des droits individuels et collectifs.

Sachez cependant que nous ne nous laisserons pas intimider, qu'ils n'entameront pas notre détermination, qu'ils trouveront toujours la CGT pour agir, gagner de nouveaux droits et de nouvelles conquêtes sociale !

C'est le sens de notre présence ici, aux côtés des cinq de Roanne.

Nous avons besoin, nous avons même soif de justice.

Nous avons besoin de justice pour lutter contre le travail clandestin et les trafics de main-d'œuvre.

Nous avons besoin de justice pour lutter contre les inégalités hommes / femmes dans le travail, contre les violences faites aux femmes.

Nous avons besoin de justice pour prévenir les accidents du travail et lutter contre les mauvaises conditions de travail.

Nous avons besoin de justice pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale et sociale des grands groupes, le développement des paradis fiscaux...

Nous avons besoin de justice pour arrêter les délocalisations, les licenciements boursiers, les fermetures de sites.

Nous avons besoins de justice pour ne plus permettre les chantages des directions patronales.

Nous avons besoin de justice, oui ! Mais pas de cette justice-là.

Une autre justice aurait beaucoup d'autres choses à faire.

C'est aussi pourquoi nous sommes ici aujourd'hui.

Nous avons l'ambition de permettre des avancées sociales, de provoquer un sursaut démocratique et nous revendiquons de nouveaux droits.

Une loi d'amnistie sociale est d'abord nécessaire, c'est une exigence syndicale. C'est notre exigence et cela a été rappelé de nombreuses fois lors de notre congrès confédéral et devant l'Assemblée nationale au printemps dernier.

La refuser a été un signe désastreux envoyé au monde du travail par la nouvelle majorité à l'Assemblée nationale.

A l'inverse c'était un signe fort d'encouragement destiné au patronat.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, celles et ceux que vous avez refusé d'amnistier sont justement celles et ceux qui défendaient l'emploi, leur entreprise, leur retraite.

- Vous et l'ensemble du gouvernement affirmez que l'emploi est votre priorité, alors amnistiez enfin celles et ceux qui ont défendu leur emploi !

- Si l'expression « redressement productif » a un sens et apparaît même dans le titre « Ministère du redressement productif », alors amnistiez celles et ceux qui luttent pour travailler, produire, créer de la richesse, redresser le pays.
- Vous examinez en ce moment le projet de budget de la Sécurité Sociale, vous prétendez vouloir défendre la protection sociale, alors amnistiez celles et ceux qui se sont battus pour les droits à la retraite et à la santé.

C'est, pour des élus au suffrage universel, une question politique.

L'amnistie est un indicateur du sens d'une politique, de votre attachement aux libertés publiques, au droit de manifester.

Vous êtes élus du peuple, le pouvoir de faire la loi vous appartient.

Vous devez exercer la totalité de vos pouvoirs dans le strict respect de la Constitution.

L'article 34 de la constitution mentionne explicitement « l'amnistie ».

C'est votre pouvoir, votre entière responsabilité de parlementaire, je devrais dire votre devoir.

Voudriez-vous délibérément l'ignorer ?

Pire encore voudriez-vous laisser tomber en désuétude ce qui est pourtant inscrit dans la constitution.

Que l'on ne vienne pas nous conter de vaines fariboles.

L'amnistie prévue dans la constitution est le rythme normal et le souffle d'une vie démocratique qui englobe à la fois la démocratie politique et la démocratie sociale.

Pour répondre à la politique brutale menée conjointement par le MEDEF et le patronat durant le mandat de Nicolas Sarkozy, les salariés ont été contraints de se défendre.

Les français ont rejeté et condamné cette politique et décidé d'une autre majorité.

Refuser une loi d'amnistie sociale c'est donc accepter la politique précédente, renier les thèmes de campagne et alimenter l'idée « ça ne valait pas la peine de voter ».

Voilà ce qui se joue aussi, voilà aussi un des enjeux !

Mesdames et Messieurs, en persistant dans l'erreur, vous commettez non seulement une faute politique mais vous dévaluez encore davantage la parole politique.

Toutes les périodes de progrès ont été marquées par une avancée des droits pour les salariés.

A l'inverse les périodes de régression commencent par une limitation, une diminution des droits syndicaux et des droits des salariés.

C'est d'ailleurs ce qui se passe actuellement dans de nombreux pays européens où les politiques d'austérité sont imposées aux peuples en même temps que la diminution des libertés publiques et des droits sociaux.

C'est pourquoi, au-delà même de la réparation d'une injustice par une loi d'amnistie sociale, les salariés veulent de nouveaux droits pour agir et permettre le progrès social.

La CGT exige donc du président de la République, du Parlement et du gouvernement un changement radical de politique en matière de démocratie sociale et de respect des droits sociaux fondamentaux des salariés et des citoyens.

- Nous proposons d'abord une loi portant des droits nouveaux protégeant les militants syndicaux et progressistes qui agissent dans le cadre de leur mandat dans des actions collectives.
- Deuxièmement, nous proposons aussi de retirer de la liste des délits susceptibles d'être inscrits au fichier des empreintes génétiques toutes les condamnations touchant les militants syndicaux et progressistes qui, dans le cadre de leur mandat, agissent dans une action collective.

Au-delà même de tout cela, il y a encore autre chose : c'est l'évolution de nos sociétés.

C'est Nicolas Sarkozy qui a rompu avec la loi d'amnistie prévue dans la constitution.

Ce n'est pas neutre.

Vous étiez contre Mesdames et Messieurs les parlementaires lorsque vous étiez dans l'opposition mais, aujourd'hui majoritaires, vous continuez la politique que vous condamnerez hier.

Il n'est pas davantage neutre de constater le caractère toujours plus modeste des lois d'amnistie.

Cela doit nous faire réfléchir.

Ce n'est plus de la justice mais de la vengeance, de la vengeance de classe dans ce cas précis.

Ce qui se passe est révélateur de formes d'intolérance, d'une volonté de stigmatiser, d'un retour d'une pensée réactionnaire voire très archaïque même sous un vernis de modernité, même en 2013, même de la part de personnes en apparence éduquées.

L'absence d'avancée en matière de démocratie sociale va de pair avec le recul des libertés publiques. L'ensemble mérite d'être interrogé.

Pour notre part, fidèles à nos valeurs, à l'esprit des Lumières et aux principes démocratiques, nous exigeons une loi d'amnistie sociale et des lois nouvelles pour élargir le périmètre des libertés syndicales.

Il n'y a pas d'autre solution.

Tergiverser, attendre, refuser, rejeter serait ajouter une faute à d'autres fautes, la fuite à la capitulation devant le MEDEF, le manque de courage politique à une politique antisociale.

Cette question des libertés syndicales revêt donc à la fois des aspects humains, syndicaux, sociaux, politiques et idéologiques.

Vous avez le choix Mesdames et Messieurs les juges entre les forces de progrès et celles de la réaction.

Nous, nous avons choisi notre camp.

Nous étions aux côtés de nos camarades, nous le sommes aujourd'hui.

Nous le serons demain pour faire aboutir nos revendications pour nos salaires, l'emploi, une protection sociale de haut niveau, les libertés syndicales et le droit à la retraite.

Vive la solidarité ! vive la CGT !

Encore une fois merci à toutes et tous !■